



PREAVIS MUNICIPAL NO 2022/08

BUDGET 2023

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2023, adopté par la Municipalité le 24 octobre 2022.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et du territoire (DIT), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Considérations générales

Le budget de l'année 2023 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2020 et 2021
- Des budgets 2021 et 2022
- Du nombre d'habitants officiel au 31.12.2021 de 631
- D'une prévision à 640 habitants
- Du taux d'imposition de 74 points, décidé par le Conseil Général le 23 septembre 2021
- Des prévisions des acomptes de la péréquation 2023
- Des budgets déjà rentrés des associations intercommunales

Commentaires sur les différents postes du budget 2023 :

1 Administration générale :

Administration :

Notre secrétaire municipale prendra sa retraite à fin novembre 2023. Une nouvelle personne sera engagée dès le mois d'août 2023 pour assurer la transition.

111.301.00 Adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel, poste de secrétaire municipale à double durant 4 mois.

Sports :

170.352.03 Remplacement des cibles au stand de tir des Maraîches : alimentation d'un fonds de réserve de CHF 2.- par habitant de 2023 à 2027.

3 Domaines et bâtiments :

Forêts :

L'entretien des forêts reste un domaine incontrôlable, tributaire de la météo, des maladies ou des attaques de parasites. Les soins culturels aux jeunes peuplements et les plantations sont toujours



pratiqués avec la plus grande attention. Compte tenu des pénuries des énergies annoncées, la Municipalité estime que les ventes de bois énergie et de bois de feu devraient augmenter.

- 320.435.01 Les ventes de bois sont à mettre en relation avec l'exploitation qui est faite durant la saison (compte 320.314.00), le prix de vente et la qualité des bois.
- 320.435.02 Les ventes de bois de feu devraient augmenter.
- 320.451.08 La participation du Canton est principalement prévue pour des coupes de protection, telle celle de la Tuayre.
- 320.490.09 Les chiffres des imputations internes diverses sont calculés par le boursier sur la base de la péréquation directe au titre de compensation des dépenses thématiques, répartis sur différents dicastères : transports publics, forêts, routes, instruction publique.

Grande-salle :

La salle de gym n'est plus utilisée par les écoles depuis la rentrée d'août 2022. La Municipalité va étudier l'aménagement de la cuisine et la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite à l'étage. Ces projets feront l'objet d'une demande de crédit par préavis.

- 351.314.01 Remplacement des ampoules par des LED

Ecole (collège) :

Les travaux de réaffectation de la partie nord « anciennes classes » du bâtiment feront l'objet d'un préavis dès que la Municipalité aura un projet concret.

- 352.314.01 Le problème d'infiltration d'eau par le toit plat s'est à nouveau manifesté.
- 352.427.03 Fin des loyers des salles de classes depuis août 2022

Maison communale :

- 356.312.03 Suite à l'installation des panneaux solaires, avec autoconsommation de l'énergie produite, la facture d'électricité globale du bâtiment arrive à la commune qui doit procéder à des décomptes pour chaque locataire, en fonction des relevés des compteurs de la Romande Energie et des compteurs de l'énergie autoproduite.
- 356.314.01 La Municipalité prévoit des travaux d'entretien dans les galetas, sur les boiseries et les volets.
- 356.380.09 Le compte « fonds de régulation de la maison communale » disparaît en même temps que la libération du contrôle du Service du logement sur cet immeuble et le solde a été transféré au « fonds de rénovation de la maison communale ».
- 356.423.01 La comptabilisation des charges supplémentaires dues au RCP (regroupement de consommation propre) passe par le compte des loyers.

4 Travaux :

Service de l'urbanisme :

- 420.301.00 Le PACom sera toujours d'actualité, après l'enquête publique de novembre 2022, on passera à l'étape de l'approbation et du traitement des éventuelles oppositions.
- 420.318.05 Prévision pour des frais d'avocats ou de tribunal.



Routes :

- 430.311.05 L'achat d'un véhicule utilitaire est prévu pour les déplacements de nos employés lors de travaux n'exigeant pas l'utilisation du tracteur.
- 430.314.00 Des travaux d'entretien courants sont prévus. Pour les projets de réfection ayant fait l'objet d'un dossier de demande aux Améliorations Foncières (AF), des préavis seront présentés au Conseil général au fur et à mesure des chantiers.

5 Instruction publique et cultes :

Enseignement primaire, secondaire et prégymnasial

Les coûts de l'enseignement sont à la hausse, en partie en raison du financement du nouveau collège Gustave Roud à Carrouge. Les chiffres sont transmis par l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat et répartis en fonction des élèves scolarisés. Nombre d'élèves au 1^{er} octobre 2022 : total 86 : dont 66 en primaire et 20 en secondaire. En outre, 6 enfants suivent un cursus différent : en privé, au parapublic ou à domicile.

7 Sécurité sociale :

Service social communal

- 710.365.05 Le budget 2023 pour l'Accueil petite enfance Région d'Oron (APERO) s'élève à CHF 16'823'240.00, en augmentation de plus de 2 millions par rapport au budget 2022

Prévoyance sociale :

- 720.352.05 Concerne la Fondation Cherpillod pour CHF 4.00 /hab et l'ARAS Broye-Vully pour CHF 1.00 /hab.

8 Service des eaux :

Ce service doit s'autofinancer. Les résultats des analyses périodiques des eaux de consommation figurent sur le site internet de la commune et la Municipalité transmet une information aux propriétaires avec la facture annuelle de consommation.

- 810.314.00 Les travaux projetés de réaménagement de la partie nord de la route du Village pourraient révéler des tronçons de conduites à remplacer. Une réserve est également toujours prévue en cas de rupture de conduite et de fuite.
- 810.318.05 Concerne principalement les frais d'analyses de l'eau.
- 810.434.01 Pas de nouvelles constructions en vue pour 2023.

Résultat :

Les charges du budget 2023 s'élèvent à CHF 2'436'544, en diminution de CHF 46'524 par rapport au budget 2022, alors que les produits totalisent CHF 2'459'669, en diminution de CHF 42'590. L'excédent de revenus s'élève à CHF 23'125.

Conclusion :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 9 décembre 2022,



- vu le préavis n° 2022/08 de la Municipalité du 24 octobre 2022,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget communal pour 2023, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'436'544.00
- Revenus	CHF	<u>2'459'669.00</u>
- Excédent de revenus présumé	CHF	23'125.00

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Olivier Hähni		Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 24 octobre 2022